



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

| | |
|---|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 18 |
| PRESENTS | 13 |
| VOTANTS | 17 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 21 mars 2019 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 08 AVR. 2019 | |
| Codification : 7.5 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 08 AVR. 2019 et publication du 08 AVR. 2019 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt et un mars deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE
donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne
pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine
VALADE

Absent sans excuse (= sans pouvoir) : Samuel CATELAND

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2019-017 : subventions accordées pour 2019

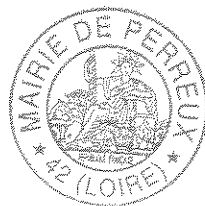
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6574 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :



- A l'unanimité :
 - Comité intersociétés : 2 262.44 €
 - OGEC / cantine : 8 000 €
 - OGEC / fonctionnement : 36 000 €
 - Sou de l'école publique / activités éducatives : 1 700 €
 - Football club de Perreux : 800 €
 - FC Est Roannais : 500 €
 - Groupement des chasseurs des Hauts du Bourg : 150 €
 - Energy Fight Club : 150 €
 - Harmonie du Coteau : 300 €
 - Les Amis de Perreux : 300 €
 - Les ParrioKomics : 150 €
 - Animation de la maison de retraite : 700 €
 - Amicale des donneurs de sang : 300 €
 - Amicale des retraités : 150 €
 - FNACA : 150 €
 - Club culturel : 150 €
 - Musicales de Vence : 300 €
 - Le Bateau des enfants : périscolaire : 50 000 €
 - Le Bateau des enfants : E.V.S. : 20 000 €
-
- Par 16 voix pour et 1 abstention :
 - Les Aiglons de Perreux : 800 €

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 2 avril 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE